

COMMUNIQUE : *BURUNDI*

- En annexe le communiqué adressé par Monsieur Nyamwité à l'avocat Bernard Maingain le 14 janvier 2016
- En annexe notre réponse de ce jour

Bernard Maingain

Avocat

e-mail : bm@xirius.be

tél. : 32.475.60.87.64.

Bernard Maingain

De: Willy Nyamitwe [mailto:willy.nyamitwe@burundi.gov.rw]
Envoyé: jeudi 14 janvier 2016 17:21
À: Bernard Maingain
Objet: Re:

Maître,

Je prends ce moment pour vous exprimer mon choc, mon désarroi et ma consternation. Cette Vidéo est peut-être le fait de Boko Haram et non des crimes odieux, inhumains, qui auraient été commis au Burundi, à Karusi, au mois de janvier 2016. J'ai apprécié l'échange que j'ai eu avec vous à Bruxelles l'année passée. Vous pouvez ne pas nous porter dans votre coeur, mais aller jusqu'à verser dans le mensonge, la déformation des faits, l'exagération, la diffamation, ... est quelque chose d'insupportable. J'ai reçu cette vidéo fin décembre 2015. Je l'avais vu sur Youtube et les commentaires sur Facebook. Heureusement que j'avais pris des copies d'écran. Mais en tant qu'être humain, je pense que condamner un peuple, ou une partie d'un peuple à la vindicte est quelque chose qui devrait perturber votre conscience. L'opposition est prête à tout pour jeter de l'opprobre sur le pouvoir. Votre rôle, en tant qu'avocat, est certes de défendre ces personnes mais, comme je vous l'ai dit à Bruxelles en Présence de M. Pancrace Cimpaye, prenez ce qu'ils vous disent avec des pincettes. Si du moins vous avez encore un coeur humain et défendez la vérité.

Bien cordialement,

Willy Nyamitwe

Senior Advisor
Office of the President
Republic of Burundi

Tel. + 257 79 30 50 80

E-mail : ~~willy.nyamitwe@burundi.gov.rw~~

Twitter : @willynyamitwe

Skype : wnyamitwe

Facebook : /nyamitwe

Monsieur,

J'ai bien reçu votre mail du 14 janvier dernier à 18h02 et je m'en voudrais de ne pas vous répondre.

La mesure et la limite de mon intervention dans votre magnifique région des Grands Lacs, c'est de travailler à la demande de citoyens d'Afrique ; il y va à chaque fois de l'exercice de mon métier d'avocat.

Depuis plusieurs années j'ai été consulté par vos concitoyens à propos de dossiers concernant des manquements de l'appareil d'Etat : Gatumba, Manirumva, Kavumbagu, Kiramvu, Sinduhije, Nyamoya, Kadege, Ndayizeye, assassinat de trois religieuses, exécutions extrajudiciaires, ... Ces demandes d'intervention ont toutes été justifiées par la crainte de représailles exprimées tantôt par des avocats intervenant dans ces dossiers, tantôt par les justiciables eux-mêmes. Sauf cette crainte irrépressible, rien ne justifiait que j'intervienne car votre pays compte un nombre important de juristes de première valeur.

A l'occasion des dernières élections, des membres de la société civile d'abord et des dirigeants politiques d'opposition m'ont consulté.

Ils m'ont fait part de leur constat à savoir la violation patente de la Constitution et de la loi par le gouvernement auquel vous participez, en fin de mandat présidentiel et de législature. Telle fut également mon analyse des textes légaux. Je ne pense pas avoir été isolé sur ce plan. La majorité des juristes qui se sont prononcés à ce propos, ont interprété les textes en ce sens. Par ailleurs, le récit de monsieur Sylvère Nimpagaritse sur les conditions de délibération de la Cour suprême et sur sa fuite subséquente a posé des questions juridiques majeures. De votre côté, pas le moindre début de remise en cause à la suite de cette crise du judiciaire. Pourtant, ce qui s'est produit restera dans les annales de l'Histoire judiciaire de votre pays.

A la demande de la société civile qui m'a présenté deux membres du personnel de la documentation, j'ai accepté d'évoquer les entrainements de Kiribat Andes, et la préparation de la répression des manifestations par la police et les milices Imbonerakure. Ici encore, les personnes vivant au Burundi éprouaient une crainte pour leur sécurité physique de se prononcer publiquement à cet égard. Elles avaient raison quand l'on voit le sort réservé à Monsieur Mbonimpa et à deux membres de sa famille, lui qui avait eu le courage de dévoiler ce scandale et qui fut victime d'une manipulation de son dossier alors qu'il mettait le doigt sur une vérité tellement dérangeante.

Tout ce que j'avais annoncé à cette occasion en avril et au début du mois de mai, s'est malheureusement réalisé dans les semaines suivantes à partir du moment où Monsieur Nkurunziza a exprimé la volonté de se présenter aux élections pour un troisième mandat en violation de la loi fondamentale du Burundi. Plus aucune manifestation de la société civile hostile au troisième mandat, n'a pu se dérouler pacifiquement au Burundi et la répression policière a débuté. La police a été infiltrée par des miliciens. Le pouvoir d'utiliser illégalement la violence a été octroyé aux milices Imbonerakure par une chaîne de commandement parallèle.

Les circonstances de l'intervention militaire des 13, 14 et 15 mai restent dans toutes les mémoires. Elles auraient mérité un débat judiciaire digne de ce nom pour rendre compte des



conditions exactes dans lesquelles les décisions ont été prises, les ordres donnés et exécutés ainsi que pour préciser les intentions des parties. En récusant toute la défense – mes confrères pour entrave à la justice et moi pour complicité de putsch - et en organisant un débat judiciaire accéléré sans instruction d'audience et sans respecter divers droits fondamentaux, vous avez sciemment empêché la création d'un espace de vérité essentiel pour l'Histoire de votre pays. Mais sans doute dérangeant pour certains dirigeants qui restent aux affaires aujourd'hui.

Lorsque nous nous sommes rencontrés à Bruxelles au mois de mai 2015, je vous ai dit en présence de Monsieur Cimpaye, que depuis des mois, l'opposition qui est en compétition électorale démocratique cherche à ouvrir un dialogue avec l'autorité gouvernementale pour retrouver à la suite d'une procédure électorale exempte de toute fraude, un espace politique de confrontation des opinions dans un état de droit digne de ce nom e.a. en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux des citoyens. Dès l'automne 2014, j'ai été consulté pour examiner les voies et moyens de parvenir à une solution négociée. Nous sommes bien éloignés d'une volonté de renverser les institutions, bien au contraire.

Je ne parlais qu'au nom et pour compte de ces partis d'opposition qui avaient demandé mon appui au niveau juridique ainsi que des personnalités de la société civile qui m'avaient sollicité. Avant de vous rencontrer à l'hôtel Sofitel, j'avais sollicité leur autorisation pour participer à cette entrevue.

Ce jour là, vous-même m'avez dit que vous ne comptiez pas ouvrir le moindre dialogue avant les élections que vous mèneriez à leur terme sans aucune négociation préalable et sans remise en question du fonctionnement de la commission électorale et ce, quoi qu'il arrive. Vous aviez ajouté que le dialogue aurait lieu après les élections en ouvrant un peu l'espace politique à quelques partenaires, pas moins pas plus. Je vous ai dit que c'était une lourde erreur et que le développement d'une culture du compromis avec vos adversaires, constituerait une évolution positive essentielle dans la situation de crise du Burundi et ce d'autant que vos adversaires avaient accepté un dialogue politique. Je vous ai aussi dit qu'à ma connaissance, vos adversaires politiques ne renonceraient pas à leurs revendications si vous alliez en force aux élections. Ceci me paraissait d'autant plus une erreur qu'outre la violation de la loi, vous négligiez les ruptures internes dans votre formation.

Par la suite, comme vous me l'aviez annoncé, votre gouvernement a été en force aux élections, et l'on a assisté à un nombre de plus en plus élevé de victimes de la répression. Plusieurs confrères du Barreau du Burundi, des associations de la société civile et des partis d'opposition m'ont sollicité pour préparer un rapport sur les exécutions extrajudiciaires au Burundi. En préparant mon rapport sur base de photos, témoignages, articles et documents divers reçus quotidiennement sur mon portable et dans ma boîte mail, je me suis aperçu que l'ampleur, la répétition, les récits, le modus operandi, les photos, ... de ces assassinats innommables révélaient la réalisation d'un programme structuré et planifié d'assassinats. Mes appels à des enquêtes indépendantes lancées à votre procureur général sont restés sans suite. Comme bien d'autres, j'ai progressivement acquis la conviction que ces exécutions constituaient des crimes imprescriptibles contre l'humanité dont les auteurs, coauteurs et complices devraient rendre compte devant la justice. Je l'ai dit publiquement et je le maintiens.

Cette démarche ne vous a pas plu mais soyez assuré qu'elle fut réfléchie et mûrement décidée, non par opposition à un mouvement politique quelconque mais par respect pour le principe



fondateur de la vie sociale, qui commande le respect de toute vie humaine et de l'intégrité physique de chaque être vivant. Permettez mon intransigeance sur ce plan.

Il ne faut dès lors pas s'étonner que des familles des victimes donnent mandat à une équipe d'avocats constituée à mon intervention, pour qu'ils poursuivent réparation du préjudice subi pour ces exécutions insupportables, sans compter les tortures et les enlèvements. Cette équipe d'avocats est constituée et prête à agir.

Nous avons perdu confiance dans le Procureur général du Burundi et n'imaginons pas que cette personne agisse sincèrement et sans partialité dans le respect de la loi burundaise. Trop de signes nous sont parvenus de son implication dans une politique répressive qui ferme les yeux lorsque l'appareil d'Etat à la tête duquel vous vous trouvez commet meurtres, tortures et enlèvements. C'est pour cela et uniquement pour cela qu'en désespoir de cause, nos mandants souhaitent l'intervention de la Cour pénale internationale. Ils nous ont fait savoir que leur vœux le plus cher était que la justice soit rendue en terre d'Afrique devant des juges africains mais que faute du moindre signe d'impartialité de la justice de votre pays, il fallait bien porter leur droit à justice devant une juridiction dont l'Afrique connaît et dénonce d'ailleurs les faiblesses...

Dans l'intervalle, une communauté internationale unanime s'est inquiétée de l'évolution de la situation au Burundi et tout particulièrement des droits de la population civile en réelle souffrance. Il n'a pas fallu mon propos pour que cette émotion s'exprime publiquement et notamment dans les médias où je me découvre actuellement la cible privilégiée de vos attaques.

Mais soit, comme vous m'avez associé à Pierre Claver Mbonimpa, je ne me trouve pas en trop mauvaise compagnie, au contraire.

Depuis quelques semaines, dans mon cabinet, les messages de détresse se font encore plus pressants. Les gens essaient de fuir mais ils sont coincés dans la prison de leur quartier à ciel ouvert. Ils perdent confiance auprès de ceux qui les entourent tant vos services de documentation ont déployé les bonnes vieilles techniques d'espionnage et d'infiltration. Un rien devient pour eux un risque majeur. Parmi ces témoins qui me parlent, permettez moi de vous dire que se trouvent des policiers et des militaires écoeurés par ce dont ils sont les témoins privilégiés. Paradoxe, les voilà dans une situation des plus fragiles car ils sont obligés d'assister à ces crimes en direct et le moindre signe de désapprobation met leur vie en péril. Ils essaient tant bien que mal de me faire tenir un maximum d'informations et ce, au péril de leur vie.

Confronté malgré moi à des situations de crimes d'Etat depuis de si nombreuses années, j'ai toujours affirmé qu'il s'imposait de financer des programmes de protection de témoins de qualité tout particulièrement pour les témoins des crimes commis par les membres des appareils d'Etat. Votre gouvernement profite de l'absence de mesure structurelle de protection. Vous savez que les témoins nourrissent les futurs procès qui inmanquablement auront lieu, et ils sont tant et plus à disparaître. Faut-il donc que l'exercice du droit de dénoncer les crimes dont on a été témoin, entraîne la mort de celui qui se risque à cet exercice ? Voilà ce que je vis au quotidien. Ce ne sont pas des dossiers portés avec plaisir et ce ne sont pas des dossiers alimentaires, loin de là, mais les assumer est un devoir d'avocat qui veut rester fidèle à son serment.



Lorsqu'il y a peu j'ai appris l'existence d'entraînements de miliciens Imbonerakure avec de vieilles recettes atroces pour donner la mort sans bruit et pour humilier le corps sans vie des défunts alors que chaque corps même sans vie, est une porte pour l'humanité du monde, j'en ai été d'autant plus ému. L'information vient d'un militaire aux premières loges de vos horreurs qui souffre de cette situation. Comme cela m'a été dit, son horizon de survie se jauge de 24 heures en 24 heures.

Et vous voudriez que je ne respecte pas sa démarche ? Vous voudriez que son propos soit dévalorisé car il y a des vérifications à faire ?

La vidéo montre exactement comment faire. Les corps sont ligotés comme les corps des victimes du Burundi. Les émasculations, arrachages de cœur, et autres pratiques plus horribles les unes que les autres se retrouvent dans la même mesure sur les corps sans vie retrouvés au Burundi que je suis contraint de conserver dans ma bibliothèque de photos de l'innommable burundais.

La personne qui m'a transféré ces informations a pris des risques pour sa vie. Je la salue car c'est elle le véritable et seul héros de notre litige. Pas vous et pas moi.

A la réception de ces pièces, horrifié, j'ai estimé que c'était mon devoir de les transmettre aux services compétents des Nations Unies et de demander à ces services de veiller à leur authentification. Mon témoin pourrait être entendu, que dis je, dans toute situation normale de respect de la vie, il devrait être entendu. Il en aurait des choses à dire s'il pouvait être exfiltré du Burundi mais qui a le courage de s'en préoccuper ?

Soucieux de laisser une trace de cette question si essentielle, j'ai aussi remis les documents à quelques journalistes avertis et à quelques amis surs et bienveillants.

France 3 a estimé devoir évoquer ces faits. C'est tout à l'honneur de cette chaîne de télévision et de son équipe rédactionnelle.

Au moment où la chaîne de télévision s'avance sur ce dossier, elle relate des faits tragiques qui touchent le Burundi en s'avançant avant l'authentification de la vidéo. Vous poussez des cris d'orphée et hurlez au complot mondial.

Sans que je n'aie la moindre influence sur tout ceci, il s'avère que 24 heures plus tard, le Haut commissaire aux Droits de l'Homme publie un communiqué dévastateur pour le gouvernement burundais, et ce sur base de ses propres enquêtes.

Je vous entends crier contre le complot mondial mais vous ne manifestez pas la moindre humilité par rapport à tous ces témoignages et rapports, comme si ces événements tragiques qui se déroulent dans votre pays, vous indifféraient. Un vieil adage nous dit que les autres nous voient mieux que nous ne le croyons et que nous nous voyons moins bien que nous ne l'imaginons. Soyons tous humble et acceptons ce regard lucide du Haut commissariat aux Droits de l'Homme.

Ce que le Haut commissaire des Nations Unies dévoile, c'est exactement ce que je vis quotidiennement dans mon cabinet. Je suis bien au regret de vous le dire.



Au lieu de regarder cette insoutenable réalité, vous multipliez les diatribes à mon encontre à propos de la fameuse vidéo alors que France 3 avait effectué une mise au point et que de mon côté, indépendamment de ce que j'avais expressément évoqué une demande d'authentification, j'apportais des précisions complètes dans mon communiqué de presse, quelques heures à peine après l'émission de France 3.

Mais tout ceci est incompatible avec votre idéologie du grand complot que vous préférez distiller à la population. Vous préférez le déni et la stratégie du bouc émissaire et rien de tel que de s'attaquer à la voix qui dérange dans votre vision non nuancée du monde.

Les chiens sont lâchés : manifestations organisées à Karuzi, déchainement des réseaux sociaux, présentation d'un avocat soit disant suppôt d'un état voisin, envoi de mails rappelant les événements de 1972, menace d'actions judiciaires, ... et j'en passe...

A aucun moment vous ne pensez ni ne dites un mot pour ces enfants de votre pays que j'aime ainsi que sa population et dont je vois les corps mutilés et abîmés comme dans la vidéo. A aucun moment vous ne vous posez la question du modus operandi. A aucun moment vous ne vous demandez publiquement, mais qui enseigne cette façon de faire. Ces questions graves, lourdes et portant sur la violation de l'interdit de tuer et sur le devoir de respect des corps, ne semblent pas à l'ordre du jour. Pour ce qui me concerne, elles sont autrement plus significatives dans la vie de la communauté des hommes que certains débats initiés autour de ma personne qui ne mérite nullement tant d'attention.

Voyez-vous Monsieur Nyamwite, lorsque nous nous sommes rencontrés au mois de mai dernier, vous m'aviez dit combien vos familles avaient souffert des événements de 1972. Je vous avais dit ce jour-là combien chaque perte violente de vie humaine, représentait à mes yeux un échec en humanité quelle que soit la personne décédée, hutu, tutsi, personne de couleur ou non, pauvre ou riche, ... Je vous avais dit le choc qu'avait représenté pour le soussigné néophyte, la découverte de la vague meurtrière atroce de 1972-1973. Je vous avais entretenu de mon passage à Bujumbura au début des années 90 et de l'espoir que représentait l'élection de monsieur Ndadaye, dont l'assassinat sonnait le glas d'un grand espoir pour la région, tout comme l'assassinat du Prince Rwagasore à l'initiative de forces coloniales, avait représenté la mise à mort de l'espoir inestimable du mouvement panafricain dans la région des grands Lacs, au début des années 60. Sur ce plan, peu importe le trait identitaire de l'un ou de l'autre. Comme quoi, la politique se construit avec des hommes justes d'abord, quelles que soient leurs identités sociales. Vous n'avez pas relevé ces propos et semblez les oublier.

Je vous avais dit que cette terre d'Afrique est peuplée de familles dont les membres ont été décimés et que la vertu du politique était de sublimer cette immense tragédie pour retrouver les voies d'une vie en commun marquée par la résilience réussie et par la restauration des logiques de vie. L'Etat de Droit y contribue de façon décisive. Il est le mode le plus abouti de structuration de l'affrontement des intérêts et des visions du monde.

Comme avocat, ce qui m'importe c'est de répondre obstinément à la demande des citoyens : dire le droit et rendre justice. C'est un enjeu universel, c'est mon enjeu de vie. Le reste importe peu.

Dans le brouhaha du monde, j'ai croisé le destin de votre beau pays et de sa population qui cherche droit et justice et qui souffre de l'absence de ces deux vertus cardinales dans la gestion actuelle de l'Etat.



Les familles victimes des exactions de membres de votre appareil d'Etat ont pris pour relais humble et tenace, parmi bien d'autres, un muzungu, avocat de surcroît. Ce fut leur choix. Leur parole mérite d'être entendue, envers et contre tout. Que j'aie fait, que je fasse parfois des erreurs, je l'admets bien volontiers car mon entreprise de veilleur est humaine. Mais croyez-moi vous ne porterez pas atteinte à la force du relais que représente la transmission de leur parole par ma voix, relais c'est la force de la résistance à la violation des droits fondamentaux. Cette force-là est inaltérable.

Dans ce contexte, vous comprendrez que vos menaces ne m'affectent nullement. Que valent certaines menaces physiques et le déchaînement ordurier à l'aune des souffrances qui me sont relatées.

Face à votre tir de barrage médiatique où vous ne vous gênez pas pour faire pression sur le gouvernement français, je répondrai par ma confiance dans le regard critique et la quête de vérité de journalistes également indépendants et courageux (France 3, France 24, Iwacu, RPA, Isanganiro, Télérenaissance, Bonesha et tant d'autres, ...) qui ne sont aux ordres de personne surtout pas du soussigné et en cas d'action judiciaire, je convoquerai l'opinion du monde à ce débat pour que tous sachent de quoi on parle en fin de compte.


J'ajoute que dans mon métier d'avocat j'ai appris à privilégier le dialogue et le compromis car c'est la vertu des sages de ce monde de se retrouver autour de l'arbre à palabre et de résoudre ainsi dans le respect et dans la Parole, les crises auxquels ils sont confrontés. En cas d'échec, nous savons que les humains s'affrontent inévitablement...Je pense que le pire peut encore être évité mais il faut pour cela accepter que la vérité est partagée et que l'Autre détient aussi sa part de vérité. Alors naissent les logiques politiques et juridiques du Bien Commun, loin des affrontements militaires qui ne sont jamais qu'un constat d'échec de la solution négociée.

J'espère que votre beau pays tellement aimé, trouvera les ressources nécessaires pour que les forces de la vie et le respect du cadre fondateur du vivre ensemble soient à nouveau la vertu cardinale de l'Etat de Droit au Burundi.

Voilà ce que votre e-mail un peu manipulateur m'a inspiré

Bruxelles, le 21 janvier 2016¹

Bernard Maingain



¹ Le texte a été rédigé ces derniers jours et a subi d'ultimes amendements ce matin. Il a été adressé ce jour à 13h30 à monsieur Nyamwite. Sur le mail, il porte par erreur, la date du 19 janvier 2016.